



Par un mail très poli ponctué de « *respectueuses salutations* », le Président d'une association demande à Mme la Préfète de l'Ardèche de pouvoir assister à la réunion du 11/10/2019. Réponse du chef de service de la DDT 07 : c'est NON ! la salle est trop petite : « *Bonjour, la capacité de la salle est atteinte avec les personnes inscrites, je ne peux donner suite à votre demande* ».

Il faut préciser que les riverains et habitants avaient dû créer une Association pour sauver un barrage à Joyeuse et faire en sorte que le code de l'environnement soit respecté.

Un comble !

Les études financées par l'Agence de l'eau prévoient l'aménagement, sur une centaine de mètres, d'un obstacle naturel infranchissable en aval d'un barrage pluri-séculaire... et d'incriminer le barrage d'empêcher l'apron du Rhône de remonter un courant qu'il ne semble pas avoir la capacité d'affronter.

Mme La Préfète avait parlé de réunir sans tabou tous les acteurs et annoncé la concertation dans la presse. La co-construction, en quelque sorte ?

Domage, elle ne dispose pas d'une salle assez grande dans son département pour accueillir tous les acteurs aux Assises de l'eau.

L'exclusion peut être une solution pour une mise en œuvre apaisée de la politique de l'eau.

L'association indésirable devra se contenter de lire la presse demain pour probablement apprendre que dans le domaine de l'eau en Ardèche, tout ira mieux en 2020.



Garanti sans virus. www.avast.com